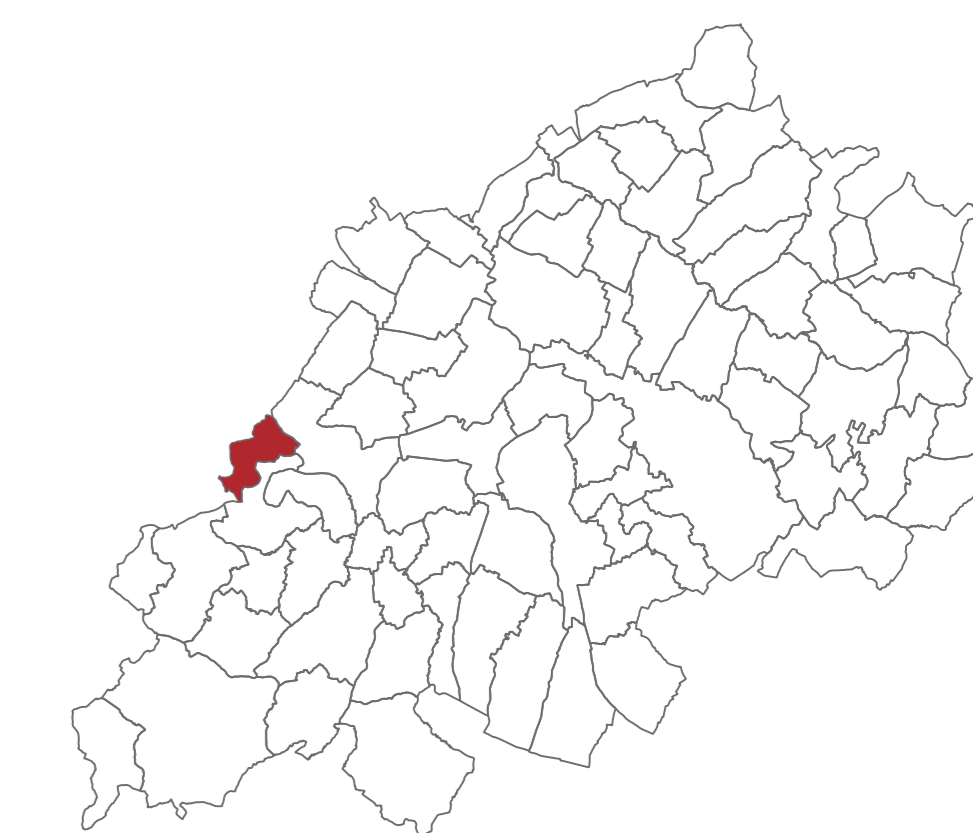


Ecouché-les-Vallées
La Courbe




PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Patrimoine paysager à protéger
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- N : Zone naturelle
- NI : Secteur naturel accueillant des activités de loisirs ou de tourisme
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole à protéger pour des raisons écologiques ou paysagères
- Ai : Secteur agricole inconstructible



0 500 m